

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

**Séance publique du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2022 à 18h00**

Date de convocation : 15 novembre 2022

<b>Délibération</b>
<b>N°C2022_219</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>76</b>
<b>Votants :</b>	<b>68</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>68</b>
Pour :	68
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : PARRA Eric**

**PRESENTS :** AMBROSINO Jean-Marc ; BESSE Jean-Baptiste ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CASTAN Luc ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; COMBES Georges ; DARAUD Jean-François ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FIGUERA Encarnacion, GERMA Alain ; GOUIRY Catherine ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PAVAN Gaëlle ; PECH Olivier ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; FABRE Alain ; HERNANDEZ Joël ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; PENET Yves ; PINET Marie-Christine ; ROCHER Edouard

**EXCUSES :** ALDEBERT Didier ; BASTIE Yves ; BOUTIE Catherine ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; HUYNH-VAN Nathalie

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2022\_239) ; BELART Xavier (délibération C2022\_205 et C2022\_239) ; CLERGUE Guy (délibération C2022\_205 et C2022\_239) ; DEBLED Serge (délibération C2022\_231 et C2022\_239) ; HERAS Guillaume (délibération C2022\_239) ; HERNANDEZ Joël (délibération C2022\_231) ; LACOMBE Gérard (délibération C2022\_231) ; LAPALU Christian (délibération C2022\_231 et C2022\_239) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2022\_231 et C2022\_239) ; MARTIN Henri (délibération C2022\_239) ; PENET Yves (délibération C2022\_205) ; PINET Marie-Christine (jusqu'à la [délibération C2022\_207] ; PY Michel (délibération C2022\_231 et C2022\_239) ; ROCHER Edouard (jusqu'à la délibération C2022\_206) ; VICO Alain (délibération C2022\_231 et à partir de la délibération C2022\_236)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUISSET Cyrielle ; FAGES Gilles ; FAURAN Jean-Paul ; GUENFICI Ali ; JULES Jean-Claude ; MARTINAGE Fabienne ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** CLERGUE Guy (de la délibération C2022\_206 à C2022\_238 et à partir de la C2022\_240) ; FABRE Alain à partir (à partir de la délibération C2022\_243) ; MALQUIER Bertrand (de la délibération C2022\_236 à C2022\_238 et à partir de la C2022\_240) ; VICO Alain (jusqu'à la délibération C2022\_230 et de la C2022\_232 à C2022\_235) ; PENET Yves (à partir de la délibération C2022\_228) ; PY Michel (jusqu'à la délibération C2022\_230, de la C2022\_232 à C2022\_238 et à partir de la C2022\_240) ; MARTIN Henri (jusqu'à la délibération C2022\_238 et à partir de la C2022\_240) ; DEBLED Serge (jusqu'à la délibération C2022\_230, de la C2022\_232 à C2022\_238 et à partir de la C2022\_240)

**Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires**

**OBJET : FINANCES – Admission en non-valeur : Budget Principal**

## N°C2022\_219

Dans le cadre des opérations de suivi des recettes du budget principal, la Trésorerie de Narbonne-Agglomération a sollicité le GRAND NARBONNE afin de procéder à l'admission en non-valeur de créances dont le recouvrement s'avère impossible.

Il s'agit de créances éteintes pour un total de 9 451.50€ se répartissant ainsi :

- Clôture pour insuffisance d'actif : 9 451.50€

Il s'agit de créances admises en non-valeur pour un total de 2 227.15€ se répartissant ainsi :

- Créances irrécouvrables pour montants inférieurs au seuil des poursuites ou personnes disparues, poursuites sans effet: 2 227.15€

### **A l'unanimité, le Conseil décide :**

- D'approuver les admissions en non-valeur des créances éteintes, selon les états dressés par la Trésorerie de Narbonne Agglomération pour le montant de 9 451.50€,
- D'approuver les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, selon les états dressés par la Trésorerie de Narbonne Agglomération pour le montant de 2 227.15€,
- De préciser que le financement est prévu au chapitre 65 du budget Principal,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : 15/12/2022  
et de sa publication  
le : |PUB|

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

